

Compte rendu du Conseil d'École Extraordinaire du 8 avril 2013 - 17h15
Ecole maternelle JB Clément – Sainte Foy de Peyrolières

Etaient Présents :

Mme ABELLA ARAGO (enseignante)
Mme BAZZO (DGS mairie de sainte Foy)
Mme BENZAL (parent d'élève, ASPAREL)
M. CAUBET (élu mairie)
Mme DENEUX (parent d'élève, APE)
Mme DESQUILBET (parent d'élève, APE)
Mme GUILLEMIN (enseignante)
Mme HERVE (enseignante)
Mme MARTINET (ALAE)
Mme PUJOL (ATSEM)
Mme RANDE (ATSEM)
Mme UGLIETTA (directrice)

Excusée : Mme KHORSI (IEN Fonsorbes)

L'ordre du jour de ce conseil d'école extraordinaire était le vote de nouveaux horaires pour la rentrée de septembre 2013, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Lors de la réunion du 29 mars, organisée à l'initiative de la mairie, il avait été arrêté par M. CAUBET les horaires suivants :

Matin : 8h45/11h45 (3h)
Pause méridienne : 11h45-14h (2h15)
Après midi M : 14h/16h15 (2h15)
Pour le mercredi matin : 8h45/11h45 (3h)

Aujourd'hui Mme UGLIETTA fait part au Conseil d'École d'une nouvelle proposition d'organisation de la semaine scolaire, issue de sa concertation avec l'équipe enseignante et des ATSEM :

Matin : 8h50/11h50 (3h)
Pause méridienne : 11h50-13h50 (2h)
Après midi : 13h50-16h05 (2h15)
16h05/16h30 garderie municipale assurée par les ATSEM (une ATSEM/classe)
16h30 : début de l'ALAE
Pour le mercredi matin : 8h50/11h50 (3h)

Cette nouvelle proposition a pour intérêts de :

- prendre en compte le rythme des enfants (3h de classe le matin et 2h15 l'Après midi)
- maintenir une pause méridienne de 2h
- réduire le temps de travail des ATSEM.

Les 25 minutes de garderie assurées par les ATSEM seraient gratuites pour les parents (donc à la charge de la mairie) et les enfants seront placés sous la responsabilité de la mairie.

Cette proposition suscite quelques interrogations de la part des parents d'élèves sur le temps de garderie pendant lequel chaque ATSEM se retrouvera en responsabilité d'une classe. Sans

remettre en cause les compétences et les capacités de ces dernières, les parents se posent la question de la gestion par les ATSEM d'un problème pouvant survenir en classe.

Pour les horaires de bus, la mairie a interpellé le CG31 pour un ramassage à 16h30. La commune est en attente d'une réponse.

Selon Mme DESQUILBET il est difficile d'avoir un avis sur les horaires proposés aujourd'hui.

Elle constate qu'il n'existe pas à ce jour de réel projet pour les enfants. Les horaires proposées ont été fixées sur la base de contraintes matérielles « supposées » (économiques et organisationnelles avec le ramassage des bus).

Au vu des éléments de la réunion du 29 mars et du conseil d'école au cours duquel la nouvelle proposition a été présentée aux parents d'élèves, Mme DESQUILBET n'a pas le sentiment d'avoir tous les éléments en main pour savoir si oui ou non ce qui est proposé est la meilleure solution pour les enfants et quelles en sont les répercussions pour les finances de la commune. Pour l'APE, il est souhaitable qu'une réunion publique soit organisée rapidement car l'association est interpellée régulièrement par des parents qui s'interrogent et qui peuvent également être source de proposition.

Mme UGLIETTA fait remarquer que les réserves présentées rejoignent celles que l'équipe enseignante avait évoquées lors de la première réunion en mairie en début d'année, mais que malgré cela, les parents d'élèves ont cependant souhaité que la réforme soit appliquée sur Ste Foy dès la rentrée 2013.

M. CAUBET valide cette proposition de mettre en place une information auprès des parents sur la réforme (mot dans le cahier des enfants, réunion publique), avant de faire passer aux parents un questionnaire sur l'ALAE. En effet, ceux-ci doivent comprendre le système qui va se mettre en place, pour pouvoir répondre en connaissance de cause aux questions qui leurs seront posées.

Pour ce qui est d'une approche globale de la question des rythmes scolaires, M. CAUBET n'est pas certain que cette méthode aurait été meilleure. Selon lui il fallait entrer dans le dossier par l'angle des horaires, qui sont imposés par différentes contraintes (bus, ALAE). La question des activités à mettre en place doit venir par la suite.

A ce sujet une commission ALAE au même titre que la commission cantine sera mise en place à la rentrée prochaine pour évaluer et suivre la nouvelle organisation.

Au cours de la discussion il est apparu clairement que la mairie et l'ALAE espèrent fortement que des parents ou des personnes bénévoles viendront animer des activités au côté de l'ALAE.

Suite à ce débat, il est procédé à un vote :

-4 personnes sont pour le passage aux horaires proposées par l'équipe enseignante

-3 personnes s'abstiennent

Les nouveaux horaires sont donc validés par le Conseil d'école.

Fin de séance 19h00

